

Les banques—Loi

2. Non. Dans tous les cas les firmes ont été sélectionnées par les ministères clients en fonction de l'expérience variée des firmes et un dossier de performance passée excellente dans des programmes de sondages d'opinion et de marchés.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1980 REMANIAN LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

La Chambre reprend l'étude du bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que l'étude des motions nos 7, 8 et 9 de M. Rae.

Mme le Président: Lorsque le débat a été interrompu à 1 heure, les motions nos 7, 8 et 9 étaient à l'étude et le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) avait la parole.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, avant la pause de midi, je parlais des amendements à la loi sur les banques. Je disais que j'appuyais l'amendement visant à supprimer les dispositions qui empêchent des employés de sociétés de la couronne de faire partie du conseil d'administration des institutions bancaires. J'essayais de dire que ces personnes avaient beaucoup à offrir aux institutions bancaires du Canada, car elles savaient gérer des sociétés parfois très importantes. Les banques seraient non seulement des entreprises rentables, mais elles chercheraient également à rendre service au public.

Cela me rappelle l'époque où ma femme et moi avons dû contracter une hypothèque pour acheter notre première maison. Au moment de l'achat, la maison coûtait environ \$38,000 et le taux d'intérêt était bloqué à 12.75 p. 100 sur une période d'amortissement de 25 ans. Au bout de 25 ans, cette maison m'aurait coûté plus de \$100,000. L'intérêt représente évidemment la majeure partie de cette somme et les banques se soucient peu du service qu'elles assurent.

Je voudrais remonter plus loin, à l'époque où je donnais des cours aux adultes en Alberta. A ce moment-là, dans le cadre de certains programmes pratiques, nous examinions la façon d'établir un budget personnel ou familial et de renseigner

davantage nos élèves sur certains préceptes fondamentaux et la façon de vivre. Lorsque nous leur parlions d'établir un budget, nous l'établissions sur toute une vie et à l'époque, le Canadien moyen pouvait s'attendre à avoir un pouvoir d'achat global de \$200,000 à \$250,000.

Depuis, et surtout depuis dix ans, la situation a changé du tout au tout. Par exemple, pour acheter aujourd'hui une maison de \$60,000 à \$80,000, d'ici à ce qu'elle soit entièrement payée, compte tenu des taux d'intérêt actuels et de la façon dont les banques administrent les hypothèques, elle vaudrait bien plus que le pouvoir d'achat des particuliers, calculé pour 1970-1971. Sans aucun doute, ce tableau n'est pas très optimiste en ce qui concerne les familles canadiennes désireuses d'acheter une première maison, lequel achat devrait être considéré comme une nécessité fondamentale pour nos concitoyens.

Il est temps de sensibiliser les banques aux besoins des particuliers et des familles. Non seulement celles-ci devraient chercher à maximiser les profits réalisés sur les épargnes des particuliers, mais elles devraient assurément pouvoir offrir un service de qualité semblable à celui des conseils d'administration et des employés des sociétés d'État. Je vous ai également donné le nom de particuliers qui pourraient se révéler de grande valeur dans les conseils d'administration de certains établissements bancaires.

A mon avis, il y a lieu de supprimer d'autres articles et je souscris à l'amendement proposé à l'article interdisant aux fonctionnaires de faire partie des conseils d'administration des banques. La collaboration de certains fonctionnaires fort compétents pourrait être des plus significatives dans les conseils d'administration des banques. Ces personnes connaissent bien le domaine et peuvent y apporter un point de vue qui diffère quelque peu de l'habituel point de vue de l'élite du monde des affaires, qui contrôle les établissements bancaires.

Même si certains des membres des conseils d'administration sont des citoyens tout à fait ordinaires, sans aucun doute, la grande majorité n'est pas dans ce groupe. Cette majorité est détenue par un groupe qui ne traite pas avec les banques de la même façon que les Canadiens ordinaires. L'apport des fonctionnaires pourrait être fort intéressant, compte tenu de la formation de ces derniers et de leur expérience, au service du gouvernement du Canada dans ce cas, ou encore au service des divers gouvernements provinciaux. Ils disposent d'une vaste expérience que fort peu de personnes dans le secteur privé et dans les établissements bancaires partagent. Leur perspective se rapproche plus de celle du secteur privé, et c'est certainement important. La participation ou la formation du point de vue des employés des sociétés d'État pourrait se révéler fort bénéfique et permettre de comprendre le fonctionnement des gouvernements et la façon dont les divers organismes sont structurés pour servir le public. Voilà de quoi avantager nos établissements bancaires et leurs conseils d'administration. Je ne souhaite pas voir le gouvernement faire injustice à ces gens en ne leur permettant pas d'offrir cette collaboration importante.